

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
CENTRALE
SECTION
A/C.5/32/101
14 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100, 67 et 71 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) ET 3362 (S-VII) DE L'ASSEMBLEE GENERALE, INTITULEES RESPECTIVEMENT "STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT", "PROGRAMME D'ACTION CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL", "CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS" ET "DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE"

ACCELERATION DU TRANSFERT DE RESSOURCES RELLES AUX PAYS EN
DEVELOPPEMENT

Incidences financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.2/32/L.47/Rev.2

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à
l'article 153 du règlement intérieur

1. A sa 60ème séance, le 13 décembre 1977, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.47/Rev.2.

2. Au paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'établir, avec l'aide d'un groupe d'experts de premier plan nommés par lui sur la recommandation de gouvernements, et en veillant à assurer une répartition géographique équitable, un rapport accompagné de conclusions et de recommandations et tenant compte des études déjà entreprises à l'intérieur du système des Nations Unies sur les points suivants :

a) Les pouvoirs de garantie des institutions financières internationales existantes et leur éventuel renforcement;

b) La possibilité et l'opportunité de créer un organisme multilatéral d'assurance et de réassurance.

3. Au paragraphe 2 du projet de résolution révisé, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de fournir à ce groupe la documentation nécessaire pour qu'il l'examine, en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies.

4. Le projet de résolution révisé a des incidences financières dans la mesure où les membres du groupe d'experts de premier plan mentionné au paragraphe 1 auraient droit au paiement de leurs frais de voyage et d'indemnités de subsistance. A supposer que ce groupe comprenne 24 experts et se réunisse pendant 10 jours, le coût estimatif s'élèverait à 50 000 dollars. En outre, pour préparer la documentation nécessaire au groupe, mentionnée au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, il faudrait prévoir quatre mois de travail de consultant de haut niveau, moyennant un coût de 20 000 dollars. Comme ces travaux doivent être exécutés sous les auspices de la CNUCED et ne pourraient pas être financés au moyen des ressources actuelles de la CNUCED, un crédit supplémentaire de 70 000 dollars est demandé au chapitre 11A.

5. Les services de conférence nécessaires, sur la base des hypothèses retenues dans le tableau ci-après, s'établiraient comme suit :

	<u>Effectifs</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Dollars de 1978</u>	
Interprétation (quatre langues) <u>a/</u>					
Traitements	12	12	137		19 700
Documentation à établir avant la session (70 pages)					
Traitements :					
Traduction <u>b/</u>	8	7	118	6 600	
Révision <u>b/</u>	4	7	133	3 700	
Dactylographie <u>b/</u>	12	7	52	<u>4 400</u>	14 700
Documentation à établir durant la session (néant)					
Documentation à établir après la session (20 pages)					
Traduction	2,5	7	118	2 100	
Révision	1	7	133	900	
Dactylographie	3	7	52	<u>1 100</u>	4 100
Reproduction et distribution					3 000
Autre personnel de conférence <u>a/</u>	4	12	40		<u>1 900</u>
					<u>43 400</u>

a/ En présumant que le personnel serait recruté sur le plan local.

b/ En présumant que le personnel ne serait pas recruté sur le plan local.

/...

6. Les dépenses relatives aux services de conférence ont été calculées sur la base du coût intégral, c'est-à-dire comme si aucune ne pourrait être absorbée dans le budget. A la fin de la trente-deuxième session, les besoins effectifs seront examinés eu égard à l'ensemble du plan des conférences approuvé pour 1978, et l'on déterminera dans quelle mesure il sera possible de faire face au volume de travail grâce aux ressources disponibles.
